



Département du Var

**DECISION MUNICIPALE N° 17-310**

**OBJET : Convention d'occupation consentie à l'association « CARSAT SUD-EST » pour une salle de la Maison des Sports et de la Jeunesse.**

**Richard STRAMBIO – Maire de la Ville de DRAGUIGNAN,**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22 ;

Vu la délibération n° 2014-023 en date du 17 avril 2014, modifiée par les délibérations n° 2014-125 du 10 octobre 2014, n° 2014-173 du 23 décembre 2014, n° 2015-155 du 12 novembre 2015 et n°2017-111 du 12 juillet 2017, par lesquelles le Conseil Municipal a délégué, sans aucune réserve à son Maire et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales susvisé ;

**CONSIDERANT** que pour mener à bien ses réunions, l'association « CARSAT SUD-EST » a besoin de disposer ponctuellement de l'usage d'une salle communale ;

**CONSIDERANT** la demande effectuée en ce sens par cette association auprès de la commune de Draguignan ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : la signature d'une convention de mise à disposition à titre précaire et gracieux en faveur de l'association « CARSAT SUD-EST » de la salle de Conférence de la Maison des Sports et de la Jeunesse, selon les termes définis dans ladite convention.

**Article 2** : la convention est conclue pour une durée allant du 1<sup>er</sup> Septembre 2017 au 31 Août 2018, renouvelée par tacite reconduction sans que sa durée totale ne puisse excéder trois ans.

**La présente Décision sera inscrite au Registre des Décisions Municipales.**

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision, et rappelle, conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, qu'un délai de deux mois est ouvert à compter de la publication pour contester la présente décision devant le Tribunal Administratif de Toulon territorialement compétent.*

Fait à Draguignan, le 26 SEP. 2017



**Richard STRAMBIO**

*Richard Strambio*  
Maire de Draguignan